AVIS D'INFORMATION DU PUBLIC

FUTERRO SA : PROJET DE BIORAFFINERIE À SAINT-JEAN-DE-FOLLEVILLE (76)

Futerro, société belge pionnière dans la production d'acide polylactique (PLA), porte un projet de bioraffinerie entièrement intégrée sur la commune de Saint-Jean-de-Folleville, au sein de la zone industrielle portuaire de Port-Jérôme 2, sur l'agglomération Caux Seine Agglo.

En application de l'art. L.121-8-II du Code de l'environnement, Futerro a décidé de saisir la Commission nationale du débat public (CNDP). Conformément à l'art. R.121-3 du Code de l'environnement, le présent avis présente les objectifs et principales caractéristiques du projet.

Le projet prévoit la construction de 3 entités de production couvrant l'ensemble de la chaîne de production : unité de fermentation transformant le glucose en acide lactique, unité de polymérisation transformant l'acide lactique en PLA, unité dédiée eu recyclage moléculaire du PLA. L'installation aurait une capacité de production de 75 000 t de PLA par an. L'investissement total est d'environ 500 millions d'euros.

L'objectif est de conforter l'indépendance européenne dans la production, la consommation et le traitement de bioplastique en présentant une alternative biosourcée, compostable et recyclable aux pétroplastiques. Il s'agirait de produire du PLA issu de la fermentation du sucre de blé avec des matières premières européennes, principalement françaises, à destination du marché européen. Le démarrage des opérations de production est prévu pour mi 2026.

Les communes concernées par le périmètre de la concertation seraient a minima les suivantes : Saint-Jean-de-Folleville, Saint-Antoine-la-Forêt, Saint-Nicolas-de-la-Taille, Tancarville, Quillebeuf-sur-Seine, Saint-Aubin-sur Quillebeuf, Port-Jérôme-sur-Seine, Lillebonne.

Ayant saisi la CNDP, le maître d'ouvrage procédera à la procédure de concertation préconisée. Toute personne intéressée pourra consulter le dossier afférant au projet sur le futur site internet de la concertation (URL à définir, elle sera communiquée 15 jours avant l'ouverture de la concertation), lors des temps d'échange et dans les mairies des communes citées précédemment. Pour plus d'informations : www.debatpublic.fr